



je demande la garde de ma fille de 9 ans

Par **yohann80700**, le **14/09/2012** à **10:52**

Je viens à vous pour une uregnce. Je suis séparée de mon ex compagne depuis 7 ans, avec laquelle j'ai eu une fille. Je suis remariée, j'ai 3 autres enfants. Nous habitons dans la même ville jusqu'en 2006 lorsque ma femme et moi avons décidé de déménager pour raisons personnelles, nous sommes partis en picardie, près d'Amiens. Nous avons, à ce moment fait une demande de changement de garde afin d'obtenir la garde de ma fille pendant toutes es vacances scolaires, ce qui fut accepté (sauf noel et été) . Il faut savoir que mon ex compagne habite en hlm sordide. Ma fille est en échec scolaire. Elle redouble son ce2. Elle a 9 ans. Elle nous a appris des choses depuis quelques mois qui font que nous avons saisi le JAF de Reims pour obtenir la garde exclusive de ma fille. A ce jour, le compagnon de mon ex, a été incarcéré pour trafic de drogue pour 2 ans. Ma fille est suivie chez une psy, sous la surveillance d'une assistante sociale a laquelle j'ai fait un signalement. Mon ex a eu un autre enfant qui a 7 mois ; avec le dealer . Mon ex emmenait ma fille le voir a la maison d'arret jusqu'à ce que je les contacte pour leur dire que je m'y opposait. Je ne suis au courant d'aucun detail de la vie de ma fille autrement que par mes propres moyens. Je prends contact avec le directeur de l'ecole de ma fille. J'ai rencontré sa psychologue. Mais je n'ai ni vêtements, ni lunettes de vue, ni sac de cours, aucun détails quand je vais chercher ma fille. Mon ex filtre mes appels, il faut que j'insiste 10 fois pour avoir ma fille au tel ou depuis une semaine elle repond, me dit que la petite est la mais dit qu'elle ne me le passera pas, sous haut parleur. Mon ex me dénigre auprès de ma fille. Elle frappe et menace de mort mes proches, qui retirent leur plainte par peur de représailles encore pire... J'ai déjà envoyé a son avocate mes papiers pour le principe de contradiction mais je n'ai rien reçu en retour. Je me dis qu'a 5 jours de l'audience , j'ai peur d'avoir fait l'erreur de ne pas prendre d'avocat, j'ai droit a l'aide juridictionnelle... J'ai des messages vocaux qui prouvent que mon ex nous insulte, moi et ma femme. Nous avons même porté plainte pour menace de mort. Ma fille sombre dans cette cité et n'est absolument pas respectueuse envers sa mere qui manque totalement d'autorité.... Je pourrai écrire un livre des crasses qu'elle nous a faites...